

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2014**

Objet : Révision du plan de financement pour une mutualisation de travaux sur la Commune de Boussac (23) – Axe 2

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence aux délibérations N°338 du 1^{er} juillet 2013, 356 du 29 novembre 2013 et 393 du 12 juin 2014, deux plans de financement ont déjà été votés pour la pose de fourreaux de télécommunication en coordination avec la modernisation de la voirie et des réseaux de la commune de Boussac sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

La dernière délibération avait acté les deux plans de financements suivants :

1^{er} tronçon dans le centre ancien de Boussac (440 mètres) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	6 488.00 €	40 %
REGION LIMOUSIN	1 622.00 €	10 %
DEPARTEMENT CREUSE	4 055.00 €	25 %
Commune de Boussac	4 055.00 €	25 %
TOTAL de l'opération	16 220.00 €	100%

2^{ème} tronçon dans le centre ancien de Boussac (183 mètres) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	3 376.00 €	40 %
REGION LIMOUSIN	844,00 €	10 %
DEPARTEMENT CREUSE	2 110.00 €	25 %
Commune de Boussac	2 110.00 €	25 %
TOTAL de l'opération	8 440.00€	100%

Le premier tronçon a été réalisé et le coût réel des travaux s'avère être inférieur au prévisionnel, il s'élève à 11 488 euros HT. Il convient donc de réviser le plan de financement comme suit :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	4 595.20 €	40 %
REGION LIMOUSIN	1 148.80 €	10 %
DEPARTEMENT CREUSE	2 872.00 €	25 %
Commune de Boussac	2 872.00 €	25 %
TOTAL de l'opération	11 488.00 €	100%

Le deuxième tronçon a été réalisé et le coût réel des travaux s'élève à 8 440 euros HT conformément au plan de financement prévisionnel initial.

Un troisième tronçon est en cours de réalisation dans le quartier Pasteur. Les travaux sont estimés à 7 294 euros HT.

Comme pour les deux autres tronçons, ces travaux seront réglés directement par DORSAL aux entreprises sélectionnées par la Commune dans le cadre de son marché de travaux (soit les entreprises T.P.C.R.B. et COLAS).

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	2 917.60 €	40 %
REGION LIMOUSIN	729.40 €	10 %
DEPARTEMENT CREUSE	1 823.50 €	25 %
Commune de Boussac	1 823.50 €	25 %
TOTAL de l'opération	7 294.00 €	100%

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la révision des plans de financement ci-dessus relatifs aux travaux coordonnés avec la commune de Boussac,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

